

218C1494  
FR0000130452-FS0809

28 août 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EIFFAGE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 août 2018, la société anonyme PRO BTP Finance (7 rue du Regard, 75006 Paris), agissant pour le compte de Sicavas Eiffage 2000 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 août 2018, le seuil de 10% des droits de vote de la société EIFFAGE et détenir, pour le compte de Sicavas Eiffage 2000, 5 652 718 actions EIFFAGE représentant 11 305 436 droits de vote, soit 5,77% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EIFFAGE sur le marché.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 98 000 000 actions représentant 113 075 123 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.